Image not found or type unknown

Tutelle - droit des ascendants -succession

Par **Weber monique**, le **05/01/2017** à **17:15**

Ma maman est décédée le 25 octobre 2016.
Elle était en maison de retraite.
Elle était sous tutelle et c'était une association qui effectuait la gestion.
J'était sa seule fille et mon papa est décédé depuis 2000.
A son décès, j'ai demandé à récupérer les documents de gestion (compte, documents signés par le tribunal. .)
Je n'avais malheureusement pas tout les documents Afin de pouvoir faire un rapprochement car je constate quelques incohérences.
En dehors du fait que sa maison est été mis en vente sans que j'en sois avertie et que pour recevoir les documenta, je dois faire une demande au ministère de la culture, une grosse question me préoccupe.
Sa maison à été vidée sans que je n'en sois prévenue.
J'ai donc perdu tous ses effets personnels et beaucoup de souvenirs (photos, vêtements,jouets de mes flles, effets de mon papa, tableaux,...).
Est ce le tribunal avait le droit d'autoriser l'association à faire ce genre de choses ?
J'ai envoyé un mail hier au tribunal d'instance pour essayer d'obtenir des réponses.
Pourriez vous m'aider ?

Par **Weber monique**, le **03/02/2017** à **20:41**

A ce jour le tribunal d instance d'evreux m'à répondu que je devais engager un avocat.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés